

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DES HAUTES DUYES**

SEANCE du 07/07/2025 à 18h30

Date de la convocation : 30/06/2025

Le sept juillet deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune des HAUTES-DUYES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Italo ZANARTU HAYER, Maire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, en mairie de Saint-Estève.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : Italo ZANARTU HAYER, Christian MARTEL, Chantal CASA, Claude MARTEL

Représentés :

Excusés : Yann SEGOND

Absents : Jean-Paul FERAUD Sébastien INNOCENTI

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Christian MARTEL

D202510 Délibération portant sur le marché public de l'extension de la mairie et la création d'une salle communale

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret N°2008-1955 du 19 décembre 2008 portant sur la mise en œuvre du plan de relance économique dans les marchés publics concernant les seuils de procédures et notamment la nécessité pour le pouvoir adjudicateur de créer ou pas une commission d'appel d'offres selon ces procédures ;

Vu la délibération D202316 du 29 septembre 2023 du Conseil Municipal des Hautes-Duyes validant le projet des travaux d'extension de la mairie et de la création d'une salle communale ;

Vu la délibération D202415 du 10 mai 2024 du Conseil Municipal des Hautes-Duyes validant le plan de financement des travaux d'extension de la mairie et de la création d'une salle communale ;

Considérant le montant prévisionnel des travaux de l'extension de mairie et de la création d'une salle municipale (358 099 € HT) qui est nettement en dessous du seuil des procédures formalisées ;

Considérant le projet d'appel d'offre proposé par monsieur le maire, après avoir étudié la nature et l'étendue des besoins avec l'appui de Madame Françoise Comte, architecte DPLG et le bureau d'étude VESTECH Ingénierie ;

Considérant qu'une commission des marchés librement composée par le conseil municipal est suffisante pour analyser l'appel d'offre des travaux de l'extension de la mairie et de la création de la salle municipale ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de composer cette commission de madame Chantal CASA, conseillère municipale, messieurs Claude MARTEL, Christian MARTEL conseillers municipaux, madame Françoise COMTE architecte DLPG et monsieur Italo Zanartu-Hayer, maire.

Le conseil municipal DECIDE

De LANCER l'appel d'offre selon les modalités proposées par monsieur le maire ;

D'ACCEPTER comme commission d'analyse des offres, la composition proposée par monsieur le maire à savoir : madame Chantal CASA, conseillère municipale, messieurs Claude MARTEL, Christian MARTEL conseillers municipaux, madame Françoise COMTE architecte DLPG et monsieur Italo ZANARTU-HAYER, maire.

De CHARGER monsieur le maire à effectuer tous les actes et décisions concernant ce marché public, et notamment, de manière non exhaustive, de négocier, signer, passer le dit marché.

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 4

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Italo Zanartu-Hayer
Maire des Hautes-Duyes



Christian MARTEL
Secrétaire de séance



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.